## Alpes de Haute Provence

## Commune d'AUBIGNOSC

### DCM N°36/2023

4-2

Envoyé en préfecture le 01/06/2023 Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID: 004-210400131-20230525-2023DM36-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mai 2023

---- L'an deux mille vingt-trois

le **25 mai 2023** à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire

--- Date de la convocation : 16 mai 2023

#### Membres présents :

MMes & MM.AVINENS René, ROBERT Frédéric, DELMAERE Christian, CHAILLAN André, SECHEPINE Elisabeth, LATIL Yves, DANEL Mauricette, LERDA Serge, WALCZAK Franck et WEBER Hélène.

<u>3 absents excusés</u>: **ARMINGOL** Elisabeth, **TURCAN** Nicole, **MACCARIO** Fabrice

2 absents: ISNARD Wilfried et MARTINELLI Nicolas.

<u>3 pouvoirs</u>: **TURCAN** Nicole à **DELMAERE** Christian, **ARMINGOL** Elisabeth à **AVINENS** René, **MACCARIO** Fabrice à **ROBERT** Frédéric.

Secrétaire de séance : ROBERT Frédéric

# **OBJET: CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENTS À TEMPS COMPLET**

#### ---- Monsieur le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L332-23-2° du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, en raison des congés des agents,

- ---- Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial à temps complet, pour l'entretien des espaces verts et la propreté du territoire en période estivale, du 24 juillet 2023 au 18 août 2023. L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial, au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade.
- ---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :
  - ▶ <u>DÉCIDE</u> la création d'un emploi d'adjoint technique territorial (catégorie C) à temps complet, à compter du 24 juillet 2023 pour 4 semaines.
  - > <u>DIT</u> que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi non permanent est inscrit au budget, chapitre 012
  - ----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID: 004-210400131-20230525-2023DM36-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.